

Le rapporteur général de l'Autorité de la concurrence indique qu'une opération de visite et saisie inopinée a été réalisée dans le secteur des traitements anticancéreux

Publié le 24 septembre 2025

Les services d'instruction de l'Autorité de la concurrence ont procédé le 23 septembre, après autorisation d'un juge des libertés et de la détention, à une opération de visite et saisie inopinée auprès d'une entreprise suspectée d'avoir mis en œuvre des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des traitements anticancéreux.

À ce stade, cette intervention ne préjuge bien évidemment pas de la culpabilité de l'entreprise concernée par les pratiques présumées, que seule une instruction au fond permettra le cas échéant d'établir.

L'Autorité de la concurrence ne fera aucun autre commentaire ni sur l'identité de l'entreprise visitée ni sur les pratiques visées.

Contact(s)

Nicola Crawford

Communications Officer

+33155040151

Contacter par mail